



Demande de démission de l'armée

Par **Pirate16661**, le **22/12/2008** à **12:19**

Bonjour,

Je suis actuellement militaire de carrière, et je souhaite démissionner. J'ai déjà commencer mes démarches administratives, mais le décideur (le Chef du DRH TERRE) a refusé ma démission.

Pour demander ma démission, j'utilise le texte du Journal officiel N°184 du 10 08 2007. Le problème est que j'ai obtenu mon diplôme le 1 juillet 2007 hors que le texte mentionne qu'il est valable que pour les diplômes obtenus après le 31 août 2007. Pour le Général j'ai obtenu m'ont diplôme deux mois trop tôt.

Je voudrais savoir si cette différence de deux mois est si préjudiciable pour la défense de ma démission.

J'ai apporter tous les justificatifs à fournir (promesse d'embauche C.D.I.; acceptation du remboursement du lien au service; renonciation au droit à pension de retraite à jouissance immédiate, inscription dans une IUT pour une VAE; explication du futur métier en relation avec l'emploi tenu à l'armée)

Maintenant je voudrais savoir quels sont les textes de loi en ma faveur qui puissent m'aider à quitter l'armée de Terre.

Par **Lokien66**, le **27/03/2009** à **13:20**

Bonjour Pirate 16661,

Je suis actuellement dans la même situation que toi. En effet je suis militaire de carrière, ayant obtenu un diplôme au 1er juillet 2007 et ma démarche administrative a également été refusée par le Chef DRH de l'Armée de Terre. Je souhaiterais savoir si depuis fin décembre tu as obtenu gain de cause et si oui de quelle manière. Par avance merci.